

Tarifs et Barèmes		Vacances scolaires							
8 CAS SELON LE REVENU MENSUEL (RM)		1	2	3	4	5	6	7	8
Revenu Mensuel	1 enfant	- de 2150€	de 2150 € à 2750 €	de 2751€ à 3350€	de 3351€ à 3950€	de 3951€ à 4550€	de 4551€ à 5150€	de 5151€ à 5750€	+ de 5751€
	2 enfants	- de 2750€	de 2751 € à 3350€	de 3351€ à 3950€	de 3951€ à 4550€	de 4551€ à 5150€	de 5151€ à 5750€	de 5751€ à 6350€	+ de 6351€
	3 enfants et +	- de 3350€	de 3351€ à 3950€	de 3951€ à 4550€	de 4551€ à 5150€	de 5151€ à 5750€	de 5751€ à 6350€	de 6351€ à 6950€	+ de 6951€
Journée : 7h30/18h30		10,95 €	13,20 €	16,74 €	18,30 €	22,78 €	24,64 €	30,06 €	32,23 €
Semaine		54,77 €	60,18 €	75,11 €	81,87 €	100,77 €	108,87 €	131,71 €	141,18 €
Autres tarifs : P. Déj' /Goûter : 0.55 € Sortie : 5 €									
Tarifs exceptionnels : 1 ^{er} retard après 18h30 : 5 € à partir du 2 ^{ème} retard et au-delà : 10 €									
Majoration de 30% pour les extérieurs à Rosenau									

Pour s'inscrire à l'accueil de loisirs des Vacances, il faut:

► 1ère inscription

Retirer directement auprès du secrétariat de la structure ou sur alsh@rosenau.fr un dossier à compléter (fiche sanitaire, contrat d'engagement, règlement de fonctionnement, tarifs...).

► Pour les usagers du périscolaire de l'année en cours seul le contrat lié à l'Accueil de Loisirs sera à compléter pour valider les jours de présences de l'enfant.

► Un programme détaillé est édité et diffusé avant chaque vacances scolaires (Toussaint/Noël/Hiver/Printemps/Eté) ☞ Téléchargeable sur www.Rosenau.fr

► Un projet pédagogique est également réalisé pour chaque accueil en fonction des thématiques proposées par l'équipe d'animation.

INFORMATIONS PRATIQUES

à l'usage des familles

PÉRISCOLAIRE/MERCREDIS/VACANCES ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

TARIFS & BAREMES

Les tarifs sont indiqués sur cette plaquette et applicables à compter du 02 septembre 2024.

Les barèmes sont fixés par délibération du Conseil Municipal, ils sont établis selon les préconisations de la CAF et adaptés aux différents accueils proposés.

FACTURES & REGLEMENT

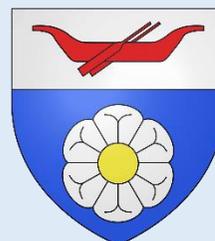
Les factures sont transmises par courriel à chaque fin de mois écoulé. Les prestations (périscolaire et / ou accueil de loisirs des vacances) sont à régler sous 30 jours à l'ordre du Trésor Public.

Les prestations liées aux activités de loisirs du **Mercredi** et/ou des **Vacances** peuvent être réglées au moyen des **BONS CAF**

Le règlement peut s'effectuer :

- **PAR PAYFIP** : sans frais, de chez vous et de manière sécurisée, **PayFip** est accessible via **France Connect**. Munissez-vous de votre facture et de vos identifiants (impôts, améli, cpam, ...) et suivez la procédure.
- **CHEZ UN BURALISTE AGREE** : en espèces, chèque ou CB (max : 300€) Liste des buralistes agréées sur : <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>
- **PAR VIREMENT BANCAIRE** : attention des frais supplémentaires peuvent s'appliquer !

Commune de Rosenau



Tarifs et Barèmes		Périscolaire					
6 CAS SELON LE REVENU MENSUEL		1	2	3	4	5	6
1 enfant		<1000 €	<2300€	<3000€	<4500€	<5500€	>5500€
2 enfants	R	<1200€	<2700€	<3400€	<5000€	<6000€	>6000€
3 enfants et ⁺	M	<1500€	<3800€	<4400€	<5500€	<6500€	>6500€
Tarifs/Heure		1,29 €	1,83 €	2,37 €	2,70 €	3,03 €	3,57 €
Matin 7h15 à 8h		0,97 €	1,37 €	1,78 €	2,03 €	2,27 €	2,68 €
Soir ^⓪ 16h à 17h30		1,94 €	2,75 €	3,56 €	4,05 €	4,55 €	5,36 €
Soir ^⓪ 16h à 18h30		3,23 €	4,58 €	5,93 €	6,75 €	7,58 €	8,93 €
Midi 11h30 à 13h30		2,58 €	3,66 €	4,74 €	5,40 €	6,06 €	7,14 €
Autres tarifs :		Repas : 4.80 €	P. Déj' /Goûter : 0.55 €	Avenant au contrat : 10 €			
Tarifs exceptionnels :		1 ^{er} retard après 18h30 : 5 €		à partir du 2 ^{ème} retard et au-delà : 10 €			

Majoration de 30% pour les extérieurs à Rosenau

Tarifs et Barèmes		Mercredi					
6 CAS SELON LE REVENU MENSUEL		1	2	3	4	5	6
1 enfant		<1000€	<2300€	<3000€	<4500€	<5500€	>5500€
2 enfants	R	<1200€	<2700€	<3400€	<5000€	<6000€	>6000€
3 enfants et ⁺	M	<1500€	<3800€	<4400€	<5500€	<6500€	>6500€
Matin 7h30/11h30 ou A-midi ^⓪ 13h30/17h30		5,10 €	7,22 €	9,34€	10,60 €	11,88 €	14,00 €
A-midi ^⓪ 13h30/18h30		6,43 €	9,02 €	11,67 €	13,26 €	14,86 €	17,51 €
Journée ① 7h30/17h30		10,18 €	14,42 €	18,67 €	20,85 €	23,77 €	28,02 €
Journée ② 7h30/18h30		11,46 €	16,24 €	21,01 €	23,87 €	26,73 €	31,51 €
Autres tarifs :		Repas : 4.80 €	P. Déj' /Goûter : 0.55 €	Sortie : 5 €			
Tarifs exceptionnels :		1 ^{er} retard après 18h30 : 5 €		à partir du 2 ^{ème} retard et au-delà : 10 €			

Majoration de 30% pour les extérieurs à Rosenau

Pour s'inscrire à l'accueil Périscolaire, il faut :

- ▶ **Retirer** directement auprès du secrétariat de la structure ou sur alsh@rosenau.fr une fiche de renseignements à compléter. Les informations portées sur ce document permettront de connaître vos besoins.
- ▶ **Une commission** en charge des attributions étudie les différentes demandes des familles selon les critères votés au Conseil Municipal.
- ▶ **Dans le cas d'une réponse positive** sur la totalité de votre demande / ou sur les créneaux restants disponibles : un courrier d'attribution est adressé à la famille. Il est demandé à la famille de constituer un dossier d'inscription définitif comportant une fiche sanitaire, le contrat d'engagement pour l'année concernée, le dernier avis d'imposition, une attestation de l'employeur et une attestation d'assurance extra-scolaire).

Cette acceptation vaut pour l'année scolaire à venir et peut être réévaluée dans le cas d'un changement de situation (familiale, sociale, professionnelle...)

Pour s'inscrire à l'accueil du Mercredi, il faut :

- ▶ **Retirer** un dossier à compléter directement auprès du secrétariat de la structure ou en faire la demande par courriel sur alsh@rosenau.fr (il s'agit d'une fiche sanitaire, du contrat d'engagement et du règlement de fonctionnement...).
- ▶ **Un programme détaillé** des activités est édité chaque trimestre.
📄 Téléchargeable sur www.Rosenau.fr



Infos et Inscriptions
Les Cigognes de Rosenau
 ✉ 12 rue d'Istein
 ☎ 0389 88.12.08
 📧 alsh@rosenau.fr